



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 7 juin 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
11	8	2	10

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédéric ATTHAR, Christian GARNIER, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE, Sophie DEROUET et Jérôme RENARD.

Absent(s) excusé(s) : Frederique MATIGNON (pouvoir à Frédéric ATTHAR), Christian GARNIER et Sophie DEROUET (pouvoir à Alexandra FONTAINE)

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

2022-38 -CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'A.L.S.H.DE VILLAINES-LA-JUHEL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, d'un commun accord avec Dominique BOURGAULT Maire de Loupfougères, il avait été demandé à la commune de Villaines-La-Juhel s'il serait possible d'accueillir à la cantine et à l'Accueil de Loisirs, les enfants du RPI qui n'auraient pas de solution de garde le mercredi après-midi.

Elle fait lecture des principales conditions de la convention, à savoir :

- La commune de Villaines-La-Juhel autorise l'accès à son Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi « Lilas Plage » aux enfants hamois ; en contrepartie elle demande à la commune une somme de 12 € par enfant et par mercredi pour une fréquentation à la demi-journée et 24 € par enfant et par mercredi pour une fréquentation à la journée. Ceci correspond au déficit moyen par enfant pour une journée et une demi-journée d'accueil, repas compris.

- Les tarifs pour les enfants hamois sont identiques à ceux de Villaines-La-Juhel et ceux des communes extérieures conventionnées.

- A titre indicatif, Madame le Maire présente les tarifs proposés par la commune de Villaines-La-Juhel :

⇒ Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants de VILLAINES LA JUHEL et ceux des communes extérieures conventionnées, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL				TARIFS À LA JOURNÉE AVEC REPAS	TARIFS À LA JOURNÉE SANS REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) AVEC REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) SANS REPAS
Inférieur	ou égal	à	599.99	9.25 €	7.30 €	6.65 €	4.55 €
de	600.00	à	900.00	9.55 €	7.50 €	6.90 €	4.80 €
Supérieur		à	900.00	10.15 €	7.90 €	7.15 €	5.05 €
+ 10 % de réduction pour les familles de 3 enfants et plus							